



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 mai 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social  
7-16 juillet 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie  
d'action et des résultats pour le développement durable**

### Synthèse des contributions volontaires des commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux

#### Note du Secrétariat

Le présent document constitue une synthèse des contributions volontaires présentées par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux. Ces dernières ont été fournies en réponse à l'invitation figurant dans la lettre datée du 14 janvier 2020<sup>1</sup> adressée par la Présidente du Conseil aux présidents de ces organes, dans laquelle elle leur demandait de soumettre des contributions de fond au forum politique de haut niveau pour le développement durable en mettant l'accent sur leur apport dans la mise en œuvre du

---

\* E/HLPF/2020/1.

<sup>1</sup> [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/25650Draft\\_letter\\_for\\_inputs\\_by\\_ECOSOC\\_functional\\_commissions\\_and\\_other\\_intergovt\\_bodies.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/25650Draft_letter_for_inputs_by_ECOSOC_functional_commissions_and_other_intergovt_bodies.pdf).



Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>. Le texte intégral des communications reçues pour le présent rapport de synthèse est disponible sur le site Web du forum<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Le présent document s'appuie sur les contributions reçues a) des commissions techniques et des organes d'experts suivants du Conseil économique et Social : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Commission des stupéfiants, Commission de la science et de la technique au service du développement, Commission de la condition de la femme, Comité des politiques de développement, Comité d'experts de l'administration publique, Forum des Nations Unies sur les forêts, Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et Commission de statistique ; b) des commissions régionales suivantes : Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; c) des organes intergouvernementaux et connexes suivants de l'ONU : Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité des travailleurs migrants, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits des personnes handicapées, Comité des droits de l'enfant, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Conseil des droits de l'homme, Banque interaméricaine de développement, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Normes internationales de comptabilité et de publication, Conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds d'équipement des Nations Unies, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Comité directeur Objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030, Centre du patrimoine mondial, Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses organes techniques et intergouvernementaux, Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, Fonds des Nations Unies pour la population, École des cadres du système des Nations Unies, Université des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies, Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation météorologique mondiale, Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et Organisation mondiale du tourisme ; et d) d'autres organes intergouvernementaux : Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, Forum mondial sur la migration et le développement, Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement, Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et Comité directeur du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

<sup>3</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/>.

## I. Introduction

1. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable constitue un cadre central pour le suivi et l'examen à l'échelle mondiale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Conformément au paragraphe 82 de la résolution, le Forum facilite l'échange d'expériences, qu'il s'agisse des succès remportés, des obstacles rencontrés ou des enseignements à retenir. Il fournit également une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi et encourage la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système.

2. Au paragraphe 85 de la même résolution, l'Assemblée générale a demandé que des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, soient effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau. Conformément aux mandats existants, ces examens sur l'état d'avancement, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées au niveau mondial sont étayés par ceux effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui doivent prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

3. La Présidente du Conseil a par conséquent invité les commissions techniques et les organes d'experts du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, notamment les mécanismes créés dans le cadre de plateformes mondiales et d'organisations intergouvernementales qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030, à faire des contributions et des réflexions pertinentes quant à la manière dont ils envisagent les objectifs et les cibles dans la perspective du thème de l'édition 2020 du Forum politique de haut niveau 2020, « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».

4. Le présent document résume les contributions volontaires reçues en date du 23 avril 2020<sup>4</sup>. Il ne saurait être considéré comme un rapport formel du forum, de même qu'il ne modifie aucunement le mandat ou la gouvernance de quelque entité que ce soit. Il fournit des informations sur les réactions des organes intergouvernementaux au thème de l'édition de 2020 du forum politique de haut niveau, notamment une évaluation, sur la base de leurs travaux, des principales lacunes dans la mise en œuvre, attire l'attention sur les principales politiques et mesures en faveur d'une action accélérée et des solutions transformatrices en vue d'une décennie d'action et des résultats pour le développement durable et contient des recommandations spécifiques formulées par les entités concernées. Certaines contributions évoquent également les mesures prises depuis le début de la crise mondiale actuelle découlant de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui sont mentionnées dans le document.

---

<sup>4</sup> Les contributions reçues après le 23 avril et toutes les autres communications sont disponibles à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/>.

## **II. Principales politiques et mesures en faveur d'une action accélérée et des solutions transformatrices en vue d'une décennie d'action et des résultats pour le développement durable**

5. Le système multilatéral est menacé à l'heure où sa réforme et sa redynamisation s'imposent de toute urgence si l'on veut promouvoir le Programme 2030. Avant même la pandémie de COVID-19 qui a frappé les communautés du monde entier et a provoqué un ralentissement de l'activité économique mondiale dont on ne connaît pas encore les effets à long terme, les efforts collectifs visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable avaient atteint un seuil critique. Le forum politique de haut niveau a achevé son premier cycle de quatre ans, une étape marquée par le Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019. Un examen des progrès réalisés cinq ans après l'adoption historique du Programme par les chefs d'État et de gouvernement montre que beaucoup a été fait pour aligner les cadres et les politiques aux niveaux international et national en vue d'atteindre les objectifs, d'encourager la collaboration pour recueillir des données, de forger des partenariats et de consolider cette vision du développement durable porteuse de transformation dans tous les secteurs et au sein des populations. Toutefois, des efforts supplémentaires s'imposent – surtout en ce moment – pour que la décennie d'action et des résultats pour le développement durable soit couronnée de succès. En outre, nous devons repenser les mesures qui ont été prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 à court terme.

6. Les contributions des entités du système des Nations Unies qui sont résumées dans le présent rapport dans la perspective de l'édition de 2020 du forum politique de haut niveau sur le développement durable font état de progrès mais aussi de reculs dans plusieurs domaines du Programme 2030, répertorient les solutions transformatrices et les groupes qui risquent d'être laissés pour compte et indiquent la voie à suivre aux États Membres, aux parties prenantes et à tous ceux qui souhaitent faire de la décennie d'action pour le développement durable un succès. Ces contributions à un plan d'action pour les 10 prochaines années recensent d'abord les domaines où les progrès ont été les plus lents et qui requièrent plus d'attention.

7. La pandémie de COVID-19 risque de retarder la réalisation des objectifs. Elle pourrait également jouer un rôle déterminant en ce qui concerne la capacité des gouvernements à prendre des mesures exceptionnelles pour atteindre les objectifs.

### **A. Lacunes importantes dans la mise en œuvre du Programme 2030**

#### **Nombreux sont celles et ceux qui sont laissés pour compte**

8. Face aux effets dévastateurs et à la propagation rapide de COVID-19, les gouvernements du monde entier ont fait des mesures de santé publique leur première priorité. Les pays ont des difficultés à lutter contre les risques sanitaires et à atténuer en même temps les répercussions socio-économiques du confinement, du ralentissement de la production et des pertes d'emplois. La COVID-19 a touché tout le monde, indépendamment du sexe, de la situation géographique, de l'appartenance ethnique, de la religion, de la richesse ou de tout autre statut.

9. Là où les inégalités sont déjà profondes, la crise de COVID-19 a eu des effets disproportionnés et plus graves sur les populations les plus vulnérables. Les femmes, en particulier, ont été victimes de formes multiples et aggravées de discrimination

alors qu'elles étaient en première ligne dans la lutte contre la pandémie, dans leurs foyers, en tant qu'agents sanitaires et dans différents secteurs de production.

10. Les disparités en matière de gouvernance font ressortir d'autres incohérences, notamment entre les niveaux national et infranational, en ce qui concerne les objectifs qui sont retenus et qui sont considérés comme étant prioritaires. De nombreux pays n'ont toujours pas mis en place de mesures de protection sociale adéquates pour les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables, notamment les populations autochtones, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les femmes et les enfants. Il existe également des disparités en ce qui concerne la capacité du secteur public à faire face aux crises, et la pandémie COVID-19 a mis en lumière des différences frappantes pour ce qui est des systèmes de prestations sanitaires, de la capacité à mobiliser différents mécanismes et institutions et des efforts déployés pour mettre en œuvre un apprentissage virtuel et apporter un soutien éducatif tout en remédiant aux fractures numériques.

11. De nombreuses institutions gouvernementales ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les objectifs à l'échelle et à la vitesse souhaitées parce que les théories économiques de ces dernières décennies ont mésestimé le rôle du secteur public, ce qui s'est traduit par une administration publique de taille réduite mais moins efficace et par un désintérêt pour son utilité publique. L'esprit de cloisonnement continue d'entraver la mise en œuvre globale des objectifs et de faire obstacle aux mesures visant à garantir que personne n'est laissé pour compte. Il convient de renforcer la volonté politique pour assurer la cohérence entre les domaines politiques et administratifs en ce qui concerne les politiques publiques au niveau international, l'aide au développement et la consolidation de la paix, et pour renforcer les mécanismes politiques et économiques multilatéraux et régionaux existants.

12. Les changements constants en matière de répartition de la population selon des critères démographiques comme l'âge, la race, l'origine ethnique, le revenu et le niveau d'éducation compliquent les activités de suivi et d'évaluation de la situation socio-économique des pays et des groupes. La migration internationale et l'élaboration des politiques migratoires font partie des domaines les plus importants et qui font l'objet de débats croissants au sein de l'administration publique, dans presque tous les pays. La migration a des incidences directes sur le bien-être des États et des individus. L'évolution des emplois et de leur localisation géographique et la migration massive de travailleurs vers les zones urbaines mettent en évidence des problèmes tels que la surpopulation et les inégalités sociales et économiques.

### **La pauvreté et les inégalités persistantes entravent les progrès**

13. Les inégalités continuent de se creuser aux niveaux local, national et mondial. Les disparités en ce qui concerne notamment le revenu, la classe sociale, la situation géographique, le clivage entre zones urbaines et rurales, l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux produits de première nécessité sont généralisées et ont une influence déterminante sur les progrès en vue de la réalisation du Programme 2030.

14. La récession économique mondiale actuelle provoque une augmentation de la pauvreté, l'exacerbation des inégalités économiques dans le monde et une répartition inéquitable des acquis du développement au sein des pays et entre les pays. Nous utilisons des quantités de plus en plus importantes de ressources naturelles pour soutenir notre activité économique sans améliorer l'efficacité avec laquelle elles sont utilisées, ce qui fait que le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement persiste. En outre, nous constatons des disparités entre les pays et les régions en matière d'utilisation des ressources naturelles, d'avantages qui en découlent et de leurs incidences sur l'environnement. La viabilité des modes actuels

de production et de consommation, et des niveaux actuels d'inégalités qui y sont associés, n'est pas garantie si rien ne change.

15. Les pays les moins avancés sont toujours caractérisés par la faiblesse du revenu par habitant, de l'épargne nationale et des investissements intérieurs et par une assiette fiscale étroite. Ils restent tributaires des financements extérieurs, notamment de l'aide publique au développement, des investissements directs étrangers, des transferts de fonds et des emprunts extérieurs. Toutefois, ces ressources ne suffisent pas pour répondre aux besoins de ces pays vulnérables, ce qui fait que les progrès en matière de développement sont inégaux.

16. L'absence de transformation structurelle et de diversification des économies en vue d'une croissance économique durable et inclusive a également ralenti les progrès dans les pays les moins avancés. Les investissements dans le développement des capacités de production, en particulier au niveau local en dehors des capitales – notamment dans l'esprit d'entreprise, les infrastructures résistantes face aux changements climatiques, l'énergie, l'agriculture, la science et la technologie et la numérisation – ne suffisent pas pour étayer les efforts de transformation. Les pays les moins avancés continuent de se heurter à des difficultés pour mobiliser des capitaux commerciaux et autres pour des investissements qui permettraient de stimuler leur transformation économique.

#### **Les droits de l'homme et la justice sont menacés en temps de crise**

17. Le développement durable exige un investissement systémique, global et intégré dans les populations pour leur permettre de réaliser leur potentiel et de contribuer pleinement au développement. Il s'agit notamment du respect de la dignité, de l'égalité et des droits de l'homme, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ; de l'accès universel à une éducation de qualité, à un travail décent et à une bonne santé tout au long de la vie ; de la sécurité de logement ; de systèmes de gouvernance tenus de rendre des comptes sur la base de données nationales transparentes ; et de la résilience face aux risques environnementaux et humanitaires.

18. Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les conflits armés et la violence collective qui y est associée, ainsi que les violations des droits humains fondamentaux, continuent d'entraver le progrès par des moyens pacifiques. De par le monde, les femmes font partie des premières victimes des crises, des conflits et des violations des droits. Des reculs ont été enregistrés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. De nombreuses femmes et filles font l'objet de formes multiples et croisées de discrimination, de vulnérabilité, de marginalisation et de violence tout au long de leur vie. Ces formes de discrimination sont en augmentation dans le climat actuel d'incertitude mondiale.

19. Dans le contexte de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, le principe consistant à ne laisser personne de côté signifie la prise en compte du lien entre la vulnérabilité sociale et la criminalité. Les schémas de vulnérabilité sociale sont définis par le sexe, l'âge et le revenu en ce qui concerne certains types de crimes et de délits.

20. Si les progrès en matière de technologies de l'information et des communications ont apporté des avantages économiques et sociaux considérables aux pays, aux communautés et aux enfants, favorisant ainsi le développement économique et l'interdépendance par l'échange d'idées et d'expériences, ils ont également entraîné une augmentation sans précédent de la cybercriminalité. Les possibilités de traite des personnes ainsi que de production et de distribution de contenus qui violent

l'intégrité et les droits des femmes et des enfants, indépendamment de leur situation géographique ou de leur nationalité, constituent une nouvelle menace. Le caractère complexe des infractions commises dans ce domaine sans frontières qu'est le cyberespace est également aggravé par l'implication croissante de groupes relevant de la criminalité organisée.

21. En outre, la corruption et le manque d'accès à des systèmes judiciaires indépendants et efficaces ont des incidences très néfastes sur la croissance économique, car la justice est essentielle pour faire prévaloir l'état de droit. Non seulement la corruption fragilise les institutions démocratiques, mais elle ralentit également le développement économique et contribue à l'instabilité gouvernementale.

### **La faim et la malnutrition sont en augmentation**

22. Selon les estimations, le nombre total de personnes dans le monde souffrant de sous-alimentation ou de malnutrition chronique a augmenté pour la quatrième année consécutive, pour atteindre plus de 820 millions en 2019. Cette semaine, le Programme alimentaire mondial a annoncé que 130 millions de personnes supplémentaires risquent de souffrir d'insécurité alimentaire aiguë du fait de la pandémie de COVID-19. La faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition touchent de manière disproportionnée les pauvres, en particulier les plus pauvres, dont la grande majorité vit dans les zones rurales et de l'agriculture.

23. Les petits producteurs de denrées alimentaires, les exploitants familiaux et les populations autochtones – en particulier les femmes et les jeunes – restent vulnérables, et les mesures et les politiques actuelles ne suffisent pas pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'agents essentiels du changement.

24. On ne saurait dissocier les effets des ralentissements et des récessions économiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition des causes profondes de la faim et de la malnutrition, à savoir la pauvreté, les inégalités et la marginalisation. Par ailleurs, les efforts déployés au niveau national ne sont pas suffisamment coordonnés. L'absence de connaissances et de capacités nécessaires pour faire appliquer les normes de sécurité alimentaire constitue une grave lacune, notamment dans les pays en développement.

25. Non seulement la faim et la malnutrition persistent dans de nombreuses régions, mais les taux de surpoids et d'obésité augmentent également dans toutes les régions du monde, et bien souvent, la dénutrition, le surpoids et l'obésité coexistent au sein d'un même foyer. Les résultats de la première analyse des indicateurs nationaux montrent que les taux d'obésité sont plus élevés dans les pays où le taux d'insécurité alimentaire modérée est élevé.

### **La gestion non viable des ressources naturelles met en péril la biodiversité**

26. Tous les pays et toutes les parties prenantes n'ont pas encore pleinement pris conscience du fait que la pauvreté et la faim sont étroitement liées à la viabilité des systèmes alimentaires, des forêts, des océans, des écosystèmes d'eau douce et de la biodiversité. L'absence de progrès dans la gestion durable de la dotation en ressources naturelles fait obstacle à la réalisation des objectifs. Les changements en matière d'utilisation et de gestion des terres et de l'eau, la pollution, le recours excessif aux intrants, la surexploitation des ressources et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ont tous des effets néfastes sur la biodiversité qui sous-tend l'alimentation et l'agriculture. La perte et la dégradation des écosystèmes et la transition vers une production plus intensive qui repose sur un nombre limité d'espèces, de variétés et de races restent les principales causes de la perte de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques.

27. En dépit des contributions essentielles que les forêts et la gestion durable des forêts apportent au développement durable, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent dans de nombreuses régions, bien souvent en tant que conséquence des activités menées en vue de satisfaire la demande en bois, en nourriture, en combustible et en fibres. La demande et la consommation mondiales de produits et de services forestiers devraient s'accélérer, exerçant encore plus de pression sur les forêts. Actuellement, plus de 7 millions d'hectares de forêts naturelles sont consacrés chaque année à d'autres utilisations à des fins d'agriculture commerciale à grande échelle ou d'autres activités économiques. Alors que le taux de déforestation a diminué dans de nombreuses régions ces 10 dernières années, on estime que le taux de perte du manteau forestier n'a cessé d'augmenter dans les régions tropicales depuis 2000 en raison de facteurs liés aux activités humaines et à la nature, notamment les incendies et les tempêtes. Cela a entraîné des problèmes de taille qui exigent des mesures intersectorielles urgentes à tous les niveaux pour garantir une gestion durable des forêts, notamment par la conservation, la restauration et l'expansion. Il importe tout particulièrement de prendre des mesures décisives et urgentes pour mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

28. La gestion des ressources génétiques utilisées dans l'aquaculture a des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, étant donné que la production aquacole est aujourd'hui plus importante que la production liée à la pêche de capture. L'expansion des aires protégées de biodiversité marine et les politiques et traités en vigueur qui encouragent une utilisation responsable des ressources marines ne suffisent pas encore pour lutter efficacement contre les effets néfastes de la surpêche, de l'acidification croissante des océans, due aux changements climatiques, et de l'aggravation de l'eutrophisation côtière. Sachant que des milliards de personnes ont un besoin vital des océans, qui constituent un moyen de subsistance et une source de nourriture, compte tenu de leur caractère transfrontière, il convient d'intensifier les efforts et les interventions à tous les niveaux en faveur de la conservation et de l'exploitation durable des ressources marines.

### **La crise climatique se poursuit**

29. De nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sont extrêmement vulnérables face aux changements climatiques, en raison de leurs caractéristiques structurelles, du fait que leur croissance économique est tributaire des secteurs sensibles aux intempéries et à cause de l'absence d'infrastructures résistantes. Avec l'accélération des changements climatiques, il est de plus en plus communément admis que les administrations locales doivent jouer un rôle de premier plan dans les mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience. Toutefois, les progrès restent insuffisants pour ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau inférieur à celui fixé dans l'Accord de Paris. Il convient d'élargir sensiblement et à un rythme plus rapide l'accès au financement de l'action climatique pour financer des infrastructures capables de résister et de s'adapter aux changements climatiques et pour renforcer les capacités des gouvernements, en général, et des administrations infranationales, en particulier.

30. Compte tenu d'importantes synergies qui existent entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris, il convient de noter que les pays ont été invités à revoir progressivement leurs ambitions à la hausse dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national, qui doivent être communiquées tous les cinq ans, la prochaine communication étant prévue pour 2020. Il s'agit d'un des mécanismes « d'ajustement » de l'Accord de Paris, au même titre que celui qui appelle à revoir à la hausse les ambitions en matière de déploiement de sources d'énergie renouvelable.

Les objectifs en matière d'électricité énoncés dans les contributions déterminées au niveau national ne tiennent pas compte d'environ 59 % des possibilités de déploiement de sources d'électricité renouvelable conformément à l'Accord de Paris. En outre, ces contributions ne reflètent pas le taux réel du développement des énergies renouvelables.

31. Étant donné que 840 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et que 2,9 milliards de personnes n'ont pas accès à des techniques de cuisson propres, le statu quo ne permettra pas d'atteindre l'objectif d'accès universel d'ici à 2030. En dépit des progrès notables accomplis ces 10 dernières années, des obstacles financiers, réglementaires et parfois technologiques au développement des énergies renouvelables subsistent. Les politiques en la matière ont jusqu'ici été axées sur l'électricité, et seuls quelques pays ont mis en œuvre des politiques d'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage et les transports.

### **La fracture numérique perturbe l'éducation**

32. Les technologies de l'information et des communications, qui sont en train de transformer rapidement les sociétés et les économies, pourraient permettre de résoudre des problèmes complexes et corrélés. Ce potentiel doit cependant être exploité de façon stratégique si on veut qu'il contribue à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Si les avancées rapides de la technologie profitent souvent à ceux qui ont les moyens d'accéder aux fruits de l'innovation et de les adopter, elles creusent néanmoins le fossé entre ces personnes et celles qui ne peuvent pas en tirer parti aussi facilement.

33. L'accès aux technologies de l'information et des communications est de plus en plus répandu : aujourd'hui, plus de 95 % de la population mondiale se trouve à portée d'une antenne-relais de téléphonie mobile et plus d'une personne sur deux a accès à Internet. Toutefois, de grandes disparités subsistent entre les régions et les pays. La part d'internautes dans les pays développés est plus de quatre fois supérieure à celle dans les pays les moins avancés. De nombreuses personnes ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour accéder à Internet et ont donc des possibilités réduites de tirer parti des nouvelles technologies, ce qui risque d'exacerber d'autres inégalités. Par ailleurs, le manque de compétences, qu'elles soient techniques ou non, et le manque d'aisance à naviguer sur Internet continuent d'entraver la propagation et l'utilisation des technologies numériques. Les données suggèrent que les pays en développement sont particulièrement désavantagés en matière de compétences numériques.

34. La pandémie de COVID-19 a perturbé l'éducation de millions de jeunes et pose un problème pressant : il faut assurer la continuité de l'enseignement par d'autres moyens et garantir que les élèves puissent y accéder sur un pied d'égalité. Fermer les écoles, même si ce n'est que de manière temporaire, a un coût social et économique élevé. L'immense pression qui pèse sur les gouvernements du fait de la situation les pousse à mettre en place des systèmes d'enseignement ouverts à distance ou en ligne, plus ou moins perfectionnés en fonction du lieu tant à l'échelle nationale qu'internationale, qui défavorisent les enfants et les jeunes vulnérables ou marginalisés. Dans ce contexte, il importe de mettre en place une coopération énergétique au niveau international, de mettre en commun les outils et les expériences, de renforcer la capacité de faire face aux crises et d'empêcher les clivages éducationnels de s'aggraver.

35. Il faut des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur comment les technologies de l'information et des communications peuvent accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en facilitant la mise en place et l'exécution de mesures dans tous les domaines. Les pays devraient accroître la

production de données nationales sur l'accès aux technologies numériques et leur utilisation et sur les environnements porteurs en la matière, ces données devant être pertinentes au regard de leurs politiques, objectifs et cibles, mais également comparables à celles produites par d'autres pays.

### **Des disparités subsistent en matière de recherche-développement**

36. Il y a un écart marqué entre les capacités technologiques des pays développés et celles des pays en développement. Dans la plupart des pays en développement, les sommes allouées à la recherche-développement sont bien inférieures à la moyenne mondiale, tant en valeur absolue qu'en part du PIB : les entreprises n'y consacrent que 32 % à 38 % de leurs investissements, soit environ moitié moins que la moyenne mondiale (qui est de 68 %). En 2014, il y avait 1 098 chercheurs pour 1 million de personnes dans le monde, mais ce chiffre tombait à seulement 87,9 pour 1 million en Afrique sub-saharienne et à 63,4 pour 1 million dans les pays les moins avancés. La proportion de chercheuses dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie dans la plupart des pays en développement est de l'ordre de 10 % à 40 %. Les femmes sont également minoritaires parmi les diplômés en informatique et sont sous-représentées aux postes de décision dans de nombreux secteurs du domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

### **Les lacunes dans les données empêchent d'évaluer précisément les progrès accomplis**

37. Il faut remédier au plus vite à l'insuffisance des capacités statistiques en matière de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, si l'on veut pouvoir mesurer précisément les progrès accomplis. Des mesures ont été prises pour combler ces lacunes grâce à l'appui à la mise au point de normes et de méthodes statistiques, mais ces efforts doivent être soutenus par le plus grand nombre.

38. Le manque de données, d'informations et d'analyses rendant possible la prise de décisions éclairées et fondées sur des données probantes montre qu'il faut produire de meilleures données sectorielles et mieux analyser les liens cruciaux (qu'il s'agisse de synergies ou de compromis) qui unissent la foresterie, la pêche, l'aquaculture, la gestion de l'océan, la sécurité alimentaire et la nutrition, la biodiversité, le cycle de l'eau, la conservation des sols, le stockage du carbone, la protection des habitats et la pauvreté et les moyens de subsistance. Il faut également étudier les liens entre la gestion et l'utilisation durables des ressources et le recours aux données relatives à la croissance économique, au commerce et aux marchés. Les données, les éléments concrets et les analyses de politiques concernant les moyens d'aborder les questions et les compromis liés au développement durable restent épars et ne sont souvent pas disponibles lorsqu'on en a besoin.

39. Dans les pays en développement ou en transition, la publication d'informations par les entreprises pâtit notamment des lacunes des cadres juridique et réglementaire, du manque de capacités humaines, de l'absence d'institutions chargées de fournir un appui en la matière et d'autres obstacles qui entravent les activités de suivi et l'application des normes et codes internationaux. Les pays en développement ont tout particulièrement besoin d'outils qui leur permettent d'identifier leurs points faibles en évaluant leurs performances au regard de critères internationaux, d'élaborer des plans d'action pour les réformes comptables et de mesurer les progrès accomplis dans les domaines prioritaires.

40. De plus, de nombreuses cibles associées aux objectifs de développement durable sont liées à des indicateurs encore classés dans la catégorie III, celle des indicateurs pour lesquels les méthodes de calcul sont encore en cours d'élaboration ou qui ne font pas l'objet d'un suivi régulier de la part des pays. Cela met en évidence un manque

incontestable d'informations permettant d'évaluer les problèmes à résoudre, de mesurer les progrès accomplis et de déterminer quelles solutions sont adaptées pour réaliser les objectifs de développement durable.

## **B. Mesures à prendre en priorité en vue d'accélérer l'action et de trouver des solutions transformatrices**

41. Les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et violentes mettent en péril la mise en œuvre globale du Programme 2030. Alors que les effets économiques, sociaux et environnementaux de la pandémie de COVID-19 commencent à peine à se manifester, il est évident qu'une action internationale concertée sur le long terme sera nécessaire pour prévenir de nouvelles conséquences terribles. L'exposition au risque de catastrophe va souvent de pair avec une grave vulnérabilité socio-économique, ce qui contribue à perpétuer la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et la marginalisation. Il faut mettre en place un cadre d'action global unifié pour la santé et les maladies infectieuses, afin de pouvoir mieux se préparer aux prochaines catastrophes sanitaires.

42. La crise sanitaire mondiale actuelle met à l'épreuve la gouvernance, les dirigeants et les institutions démocratiques, le respect des engagements nationaux et internationaux et l'adhésion aux principes d'égalité des genres, de non-discrimination et de solidarité, tant au niveau national qu'international. Aucun pays, aucun dirigeant ne peut tout faire seul. La situation actuelle nécessite l'élaboration de modèles d'appui qui permettent de stimuler l'action au niveau local de la base vers le sommet, basés sur l'idée que dans le cadre d'une crise globale, chaque groupe local et chaque action individuelle compte.

43. L'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable nécessite des directives qui guident l'innovation en matière de politiques et de gouvernance, notamment les réformes accélérées basées sur des avancées novatrices et les réformes progressives permettant à terme de cumuler les résultats. Ces réformes présentent des risques inhérents et pourraient avoir des effets inattendus ; elle peuvent être couronnées de succès ou se solder par un échec. Accepter la nécessité d'innover signifie aussi accepter de prendre des risques. Il convient de noter que les défaillances de la gouvernance ne sont pas uniquement causées par des événements imprévisibles : elles sont souvent dues au fait que les mécanismes de gouvernance tels qu'ils sont conçus ne sont pas adaptés aux problèmes qu'il sont censés résoudre ou au contexte social et politique. D'autres défaillances sont dues à l'insuffisance des capacités de gouvernance (par exemple le manque de compétences, de qualifications ou d'aptitudes) ou encore à la gestion inefficace des dispositifs de gouvernance.

44. En général, l'innovation est rendue possible entre autres par les réformes législatives et la gouvernance collaborative, par l'accès à des services publics de qualité, l'accent étant mis sur l'enseignement, par la promotion de la transparence et du principe de responsabilité, par le fait de trouver un équilibre entre les besoins à long terme et les besoins plus pressants, par la mobilisation de ressources aux fins de la réalisation d'objectifs stratégiques, institutionnels ou liés à l'action publique, ou encore par la collaboration aux niveaux national, infranational, local et communautaire visant à traiter les problèmes et à faciliter les interventions immédiates.

45. Si l'on veut que l'ensemble des pouvoirs publics contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, il faut revoir les démarches employées et changer la perception selon laquelle les objectifs peuvent être atteints indépendamment les uns des autres, grâce à des politiques entièrement distinctes. Il faut améliorer la coordination, la coopération et le renforcement des capacités dans le cadre de la

planification et de la prise de décisions au sein des administrations et des organismes publics ou intergouvernementaux. La collaboration aux fins de la création de mécanismes efficaces d'intégration verticale ou horizontale et de la facilitation du dialogue entre les administrations nationales ou locales pourrait permettre de renforcer la gouvernance à l'échelle globale et ainsi contribuer à la réalisation du Programme 2030.

46. Les mesures à prendre en priorité et les domaines dans lesquels les progrès peuvent être transformateurs sont décrits aux paragraphes 47 à 86.

### **Inclure tout le monde**

47. Il est essentiel d'adopter une démarche cohérente mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration de politiques et de faire en sorte que toutes les institutions et parties concernées collaborent tout au long de ce processus, afin que le Programme 2030 puisse être réalisé. Pour pouvoir harmoniser les politiques, il faut disposer de données vérifiables sur les résultats (qui puissent être mises à la disposition notamment des organismes de statistique ou d'audit et des organisations de la société civile) et pouvoir accéder aux plateformes et aux pôles de connaissance qui peuvent faciliter le partage, l'apprentissage mutuel et l'appropriation des projets par les intéressés à l'échelon local. La diffusion généralisée d'informations, en particulier auprès des jeunes, est importante pour sensibiliser le public et mobiliser un appui.

48. Pour ne laisser personne de côté, il faut souvent éviter d'aborder le développement local selon une démarche qui vient d'en haut. Il peut être important de nommer des personnes référentes au sein des communautés, chargées de recenser les possibilités de décentralisation et d'évaluer l'effet que pourrait avoir le transfert de responsabilités du niveau national au niveau local. Appuyer les villes, les collectivités locales et les communautés et leur donner plus d'autonomie est essentiel à l'application efficace des politiques en matière de prévention du crime et de justice pénale.

49. Pour que les parties locales s'approprient la réalisation des objectifs de développement durable, il faudrait encourager la participation des acteurs infranationaux aux examens nationaux volontaires et mettre au point des stratégies locales au niveau des grandes villes ou des groupes de petites villes. On peut donner aux enfants et aux jeunes les moyens de devenir des agents actifs du changement.

50. Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, il serait utile de trouver un équilibre entre les stratégies publiques (notamment en matière de planification ou de conception) et la formation sur le tas. De plus, une part importante des services publics de base porte sur la stabilité et la fiabilité, l'objectif étant d'assurer la protection des citoyens et de leur fournir des services.

51. Compte tenu de la crise sanitaire et économique mondiale actuelle, il est plus important que jamais de faciliter une plus grande coordination, la négociation et la participation véritable de multiples parties prenantes, afin de garantir les progrès grâce à des mesures multilatérales, coordonnées et fondées sur des données probantes.

52. L'investissement dans des projets d'infrastructure locaux de petite envergure mais transformateurs (tels que la construction de routes de desserte, de ponts et de micro-systèmes hydroélectriques ou les projets d'adaptation aux changements climatiques) sera essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable. Ces projets ont des effets positifs remarquables en termes de développement dans des domaines comme la sécurité alimentaire, l'autonomisation économique des femmes, l'accès à l'énergie propre, la résilience face aux changements climatiques, le

développement économique local et la mobilisation de ressources à l'échelle nationale.

53. Les modalités de financement mixte peuvent être revues pour mieux profiter aux petites et moyennes entreprises des pays les moins avancés. Il sera essentiel d'adopter des méthodes de financement mixte évolutives qui tiennent compte, entre autres, du risque de change, du montant des investissements et de la tolérance au risque. Il est possible de mettre en place ces solutions dans le cadre de l'architecture de financement du développement existante, mais il faudra innover pour faire augmenter les montants investis et répartir les risques, consacrer plus de fonds à l'assistance technique pour pouvoir recenser et appuyer les projets en attente et soutenir les évaluations de la solvabilité sur le terrain, ou encore créer des mécanismes de garantie dans les institutions financières nationales afin que davantage de capitaux nationaux soient investis dans le développement local. Ces solutions peuvent aussi comprendre le recours accru aux subventions et aux prêts accordés à des conditions de faveur aux petites et moyennes entreprises qui commencent à se développer (le « chaînon manquant ») dans les pays les moins avancés, qui permettraient à ces entreprises de prouver leur solvabilité et ainsi d'accéder plus facilement au financement mixte et aux capitaux privés.

54. L'adoption plus large de solutions financières tirant parti de la technologie contribuera à améliorer encore davantage l'inclusion financière et à créer des marchés et des économies numériques plus grands et inclusifs, notamment dans des domaines tels que l'accès aux énergies propres, la productivité agricole ou les transports.

55. Les solutions à l'échelle des administrations sont les plus susceptibles de permettre la réalisation des objectifs en matière de migration et de développement. Les différents ministères peuvent, au lieu de se gêner les uns les autres, renforcer mutuellement leurs actions respectives, par exemple en mettant en œuvre des politiques migratoires qui soutiennent – ou du moins ne sapent pas – les principes fondamentaux du développement, ou en concluant des accords commerciaux qui facilitent également la mobilité de la main-d'œuvre.

56. Les gouvernements définissent les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'immigration dans leur pays, mais ils ne contrôlent pas les facteurs (tant positifs que négatifs) qui poussent les personnes à migrer, notamment les tendances démographiques, les conséquences des changements climatiques ou la volonté inébranlable qu'ont les familles d'être réunies. Les processus auxquels participent tous les éléments de la société, dans le cadre non seulement de consultations mais aussi de partenariats actifs, sont bien plus susceptibles de donner naissance à des politiques et programmes efficaces.

57. La lutte contre les représentations nuisibles et inexactes de l'effet qu'ont les migrants et la migration en général sur les communautés d'accueil et d'origine nécessite que les administrations à tous les niveaux fassent des efforts soutenus, en partenariat avec d'autres acteurs clés, notamment le secteur privé, les organisations de migrants et les institutions de la société civile.

58. L'intégration des questions migratoires dans la planification des politiques devrait être un effort intersectoriel impliquant des acteurs des domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la justice, de l'urbanisme, de la sécurité nationale et de la planification du développement. Les envois de fonds sont sans doute la forme d'aide la plus visible qu'apportent les migrants à leur pays d'origine – et il est essentiel de réduire le coût irréductiblement élevé de ces envois – mais leurs contributions non monétaires peuvent être tout aussi importantes, voire plus importantes, pour ce qui est de trouver des solutions transformatrices en matière de développement.

**Lutter contre la corruption**

59. L'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Il est essentiel de promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international, notamment grâce à des mécanismes de prévention du crime et de justice pénale, pour assurer une croissance économique soutenue et sans exclusive et le développement durable. L'orientation des activités de renforcement de la capacité de changement dépend de la qualité et des performances de l'administration publique et de la gouvernance dans chaque cadre institutionnel.

60. Chaque administration doit faire preuve de vigilance quant au risque et aux faits avérés de corruption et de conflit d'intérêts dans le secteur public, qui amenuisent la confiance du public dans la gouvernance et ont des répercussions économiques néfastes. La corruption fait augmenter les coûts, altère les processus de prise de décisions et d'allocation des ressources et rend plus difficile l'entrepreneuriat et l'investissement, de par son caractère imprévisible. Elle est par ailleurs liée aux dépenses excessives, au déficit des finances publiques, à l'insuffisance du recouvrement des impôts, à la sous-absorption des fonds, aux inégalités de genre et à la discrimination à l'égard des minorités et d'autres groupes vulnérables en ce qui concerne l'accès aux postes de décision, ainsi qu'à l'exode des cerveaux.

61. Toutefois, la lutte contre la corruption ne doit pas conduire à une gestion rigide qui empêche totalement l'innovation et la prise de risques. Il est essentiel que les pouvoirs publics respectent le principe de responsabilité tout en faisant preuve de flexibilité, qu'ils innovent et qu'ils ne cessent pas d'apprendre. Ils doivent intervenir promptement lorsque c'est nécessaire, en tenant compte de l'évolution de la situation et en garantissant l'équilibre des différents pouvoirs.

**Donner aux femmes les moyens d'agir**

62. Les pays doivent surveiller et évaluer régulièrement les conséquences de la pandémie de COVID-19 en tenant compte des effets qu'elle peut avoir sur chacun en fonction du genre, recueillir et analyser des données et prévoir de poursuivre et renforcer leurs activités en faveur de l'égalité des genres après la crise sanitaire. Cela nécessite un appareil national adapté et une infrastructure solide en matière de genre. Souvent, les mécanismes nationaux de promotion des femmes, les mécanismes connexes de promotion de l'égalité des genres et les institutions nationales des droits de l'homme sont fragiles, sous-qualifiés, en manque de financements et dépourvus des moyens d'action, de l'autorité et du pouvoir réglementaire dont ils ont besoin pour mener des activités adéquates de contrôle, de surveillance et d'évaluation des incidences. Les crises les empêchent par ailleurs d'exécuter leurs mandats comme il se doit. Les pays doivent faire appel à ces mécanismes, les soutenir et les développer davantage pendant et après la crise de la COVID-19. Ils ne doivent pas compromettre, reléguer au second plan ou réduire le financement des activités en faveur de l'égalité des genres, mais plutôt profiter de cette occasion pour repenser leurs opérations et planifier et effectuer de nouveaux investissements dans ce domaine. Ces mesures seront essentielles pour faire en sorte que les femmes puissent jouer un rôle moteur et participer pleinement à la prise de décisions pendant la période de « convalescence » des sociétés.

63. Le soutien aux acteurs de la société civile devrait être renforcé pour leur permettre d'atteindre tous les segments de la population et de s'intéresser à tous les aspects de la vie quotidienne des femmes et des filles, l'objectif étant d'assurer que celles-ci reçoivent un soutien adéquat. De par le monde, les femmes sont parmi les premières victimes des crises, des conflits et des violations des droits, mais elles sont aussi les principales actrices du développement durable et du changement.

64. Les stratégies de relance économique devraient mettre l'accent sur l'égalité des genres en tant que moteur du développement durable. Elles doivent être axées en priorité sur la participation des femmes à la vie politique et publique et sur leurs responsabilités économiques dans tous les domaines, y compris dans la lutte contre les changements climatiques et dans le secteur du numérique, l'objectif ultime étant d'instaurer un modèle de développement plus respectueux des personnes et de leurs droits fondamentaux. Les gouvernements sont appelés à faire de ce tournant dans l'histoire de l'humanité l'occasion d'adopter des stratégies porteuses de changement, centrées sur l'autonomisation et le pouvoir mobilisateur des femmes.

65. Les progrès dans ce domaine nécessitent l'élimination des lois et des normes sociales discriminatoires, des obstacles structurels et des stéréotypes sexistes, ainsi que la promotion de normes et de pratiques sociales qui renforcent l'autonomie de toutes les femmes et de toutes les filles. Il faut rendre les institutions à tous les niveaux plus efficaces et responsables, afin de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles et de garantir l'égalité d'accès à la justice et aux services publics.

### **Intégrer et lier les activités relatives aux problèmes multipolaires**

66. Pour accélérer les progrès au cours de la décennie d'action, il faut veiller à ce que les politiques s'appuient sur les synergies entre les objectifs de développement durable. Les gouvernements peuvent faire davantage pour assurer la cohérence des politiques des différents ministères et combiner les stratégies relatives aux forêts, à l'agriculture, à l'alimentation, à l'utilisation des terres et au développement rural et national, tout en promouvant une consommation et une production durables, en partenariat étroit avec les secteurs privé et industriel, la société civile et d'autres parties prenantes. Il est essentiel de traiter des questions de production et de consommation durables dans les plans économiques nationaux, les instruments de politique financière et les budgets nationaux, plutôt que dans le cadre de projets relatifs à l'environnement. Cela permettrait d'intégrer dans ces politiques et instruments économiques la question des ressources naturelles, du coût total de leur exploitation et des externalités y relatives.

67. Le système alimentaire doit aller au delà de la production primaire et il faut rationaliser l'ensemble du processus de production et de consommation des aliments, tout en promouvant des pratiques et des régimes alimentaires durables. Il s'agit notamment de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, ce qui nécessitera de nouvelles technologies pour la récolte, le transport et le stockage, ainsi qu'une restructuration des échanges commerciaux et une évolution du comportement des consommateurs.

68. Les forêts, l'agriculture, l'eau, l'énergie, le tourisme et la santé, entre autres, sont liés entre eux et à d'autres secteurs et problèmes très variés. L'expansion agricole est souvent le principal moteur de la déforestation dans de nombreuses régions, alors que les forêts sont importantes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier pour les personnes vivant dans des zones reculées. Les forêts régulent également l'approvisionnement en eau et les services rendus par les écosystèmes liés à l'eau dans le cadre d'un système plus large associant le climat, les forêts, l'eau et la population, et offrent des solutions durables pour faire face aux problèmes croissants et changeants posés par l'augmentation de la population mondiale et le développement économique. Environ 75 % des ressources en eau potable accessibles dans le monde proviennent de bassins versants boisés. Les solutions basées sur les forêts offrent donc des possibilités très intéressantes en matière de gestion durable des ressources en eau.

69. Regrouper des activités comme la gestion des paysages forestiers et la valorisation durable des produits forestiers peut faciliter la collaboration entre secteurs et entre parties prenantes tout en renforçant le capital humain et social, permettant ainsi d'amener un véritable changement. La mise en œuvre efficace de ces mesures intersectorielles nécessite des systèmes de gouvernance innovants, inclusifs et collaboratifs, un processus décisionnel fondé sur la science et une réelle volonté politique. Des dispositions doivent également être prises pour protéger les moyens de subsistance des segments vulnérables de la population, en particulier des petits producteurs, des agriculteurs familiaux et des femmes et jeunes ruraux.

70. Améliorer l'intégration entre les secteurs peut donner naissance à des démarches systémiques transformatrices. Du point de vue de l'alimentation et de l'agriculture, la création de systèmes alimentaires durables est une solution idéale qui permet l'intégration institutionnelle et stratégique, sans négliger aucun aspect du développement durable. Adopter une approche intégrée des systèmes alimentaires implique de prendre des mesures d'élimination de la pauvreté et de la faim, de tenir compte des effets sur le climat et sur les ressources naturelles et d'employer des méthodes durables de gestion et d'exploitation de la biodiversité, tout en soutenant les économies et la croissance inclusive. Cela implique aussi de mettre à la disposition des dirigeants des données et des analyses sur les liens d'interdépendance et les compromis nécessaires, de nature à orienter la prise de décisions de politique générale.

71. Les petits producteurs (notamment les petits agriculteurs, les petits pêcheurs et les petits éleveurs) et les autres acteurs majeurs du système agroalimentaire jouent un rôle moteur dans les transformations du milieu rural qui permettent de garantir la durabilité des moyens de subsistance et de préserver la dignité humaine, surtout dans les pays où les petites exploitations agricoles sont les principales sources de nourriture et d'emplois. Il convient donc qu'ils soient soutenus au moyen de politiques habilitantes et d'investissements ciblés. Il est prouvé que l'augmentation des revenus des petits exploitants peut se traduire par une production plus diversifiée et une alimentation plus saine, et conduire à une amélioration de la nutrition et de la santé. En outre, éliminer les inégalités fondées sur le genre dans l'agriculture peut réduire considérablement le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. L'augmentation des revenus des petits producteurs alimentaires et des acteurs ruraux peut également générer une demande en matière d'intrants, d'actifs et de services agricoles locaux, de moyens de distribution commerciale, d'infrastructures et de services de transformation ou encore de biens de consommation non alimentaires. Cette demande crée davantage de possibilités d'entrepreneuriat, en particulier pour les nombreux jeunes, et, si elle est satisfaite, peut contribuer à la croissance et au développement de régions qui étaient auparavant laissées de côté.

72. La transparence du marché et l'accès aux informations sur le marché sont essentiels pour la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de politique générale éclairées et fondées sur des éléments concrets. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'offre, de la demande, des échanges commerciaux et des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles ; il faut aussi rendre ces informations publiques en temps utile afin de renforcer la transparence et de promouvoir la coordination des actions. La transparence du marché est essentielle pour renforcer un système commercial bilatéral, plurilatéral et multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire, équitable et prévisible, qui favorise la sécurité alimentaire mondiale, l'amélioration de la nutrition et le développement agricole durable.

73. Le commerce agricole peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est de mettre fin à la pauvreté et à la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable. Il peut également jouer un rôle dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et pourrait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Il est essentiel pour renforcer et faciliter la concertation, aux niveaux mondial, régional et national, sur les politiques qui touchent à la fois au commerce et aux changements climatiques.

### **Généraliser l'accès à l'énergie**

74. Les énergies renouvelables sont devenues la source d'énergie la moins chère et celle qui connaît la croissance la plus rapide dans la plupart des régions du monde grâce à la réduction des coûts, à l'innovation et à la mise en place de cadres porteurs. Les énergies renouvelables constituent désormais l'une des pièces maîtresses de la lutte contre les changements climatiques et un outil pratique d'action climatique pour éliminer les émissions nettes d'ici à 2050.

75. Les gouvernements peuvent relever le niveau d'ambition en vue d'intensifier le déploiement des énergies renouvelables en révisant et en améliorant leurs contributions déterminées au niveau national pour y intégrer des plans à long terme qui allient objectifs climatiques et énergétiques à des cibles renforcées pour les énergies renouvelables. Le développement de dispositifs décentralisés hors réseau d'énergie renouvelable peut combler la fracture énergétique grâce à la promotion de modèles de fourniture adéquats, à la facilitation du financement par des instruments innovants, à l'adoption de stratégies et de réglementations favorables, au renforcement des capacités tout au long de la chaîne de valeur et à la promotion de l'entrepreneuriat.

76. En adoptant des mesures proactives pour assurer une transition juste et maximiser les avantages socio-économiques que procurent les énergies renouvelables, il est en outre possible de renforcer les liens entre l'énergie durable et les autres objectifs de développement durable grâce à une vision holistique de la politique énergétique et à une plus grande collaboration entre divers secteurs comme l'emploi, la santé, l'agriculture et l'eau. Le renforcement de la coopération aux niveaux régional et sous-régional pour promouvoir l'innovation, l'investissement et le renforcement des capacités contribuerait également à consolider ces liens.

77. Il convient d'intégrer les questions de genre à toutes les étapes du système d'organisation du secteur énergétique, notamment au stade de l'élaboration des politiques, de la conception des programmes et de la mise en œuvre des projets, l'idée étant de tirer parti des possibilités de parvenir à une plus grande égalité des genres qu'offre la transition vers un système énergétique reposant sur les énergies renouvelables.

### **Comblent les fractures numériques**

78. Le potentiel des technologies de l'information et des communications et des diverses technologies numériques comme catalyseurs de développement et composantes essentielles de solutions de développement innovantes a été pleinement reconnu dans le Programme 2030. Il faut redoubler d'efforts pour exploiter stratégiquement ces technologies afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au cours de la décennie d'action. En gardant à l'esprit l'importance d'un contenu pertinent, de compétences adaptées et d'un environnement porteur, il convient de reconnaître le rôle que les technologies de l'information et des communications, y compris l'Internet à haut débit, les technologies mobiles et les applications et services correspondants, peuvent jouer pour contribuer à

l'autonomisation des personnes, permettre un plus large exercice des droits humains, notamment la liberté d'expression, favoriser l'accès à l'information et au savoir, ouvrir des possibilités d'emploi et de travail décent, promouvoir la diversité culturelle et élargir l'accès à l'apprentissage, aux connaissances scientifiques et aux services de base.

79. Ces dernières années, les pays les moins avancés ont connu une accélération rapide du recours à la technologie numérique dans la fourniture de services financiers, entre autres. En 2018, en Afrique subsaharienne, 45 % des adultes ont déclaré avoir un compte d'argent mobile, ce qui représente le taux le plus élevé de toutes les régions du monde. Ces progrès peuvent profiter aux femmes, aux jeunes, aux réfugiés et aux migrants ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, et laissent entrevoir des perspectives prometteuses pour le développement d'économies numériques plus larges et inclusives et pour l'inclusion financière. Cependant, il est particulièrement difficile pour les pays les moins avancés de mettre en place l'infrastructure numérique, le cadre réglementaire et des modèles commerciaux viables qui soient propices à l'inclusion financière et à l'essor de l'économie numérique et qui permettent d'accroître la mobilisation des ressources nationales.

80. Les avantages des technologies de l'information et des communications ne vont pas de soi ; si l'on veut progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs de développement durables, il faut prendre davantage de mesures pour assurer l'articulation des investissements consentis dans le numérique avec les priorités d'accélération et mieux soutenir celles et ceux qui risquent d'être à la traîne. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ne sont pas suffisamment préparés pour tirer parti des avantages qui découlent du passage au numérique. En outre, la dématérialisation risque de creuser les inégalités de revenus, car les gains de productivité pourraient revenir principalement aux quelques entreprises et individus déjà riches et qualifiés. Les résultats nets seront fonction du niveau de développement et de préparation numérique des pays et de leurs acteurs économiques, ainsi que des mesures prises et mises en œuvre aux niveaux national, régional et international. Du fait de la vitesse à laquelle les économies et les sociétés numériques se développent et des écarts importants qui subsistent entre les pays et l'intérieur de ceux-ci, il faut de toute urgence intensifier les efforts d'appui au renforcement des capacités et à l'assistance technique à l'échelle mondiale, ainsi qu'à la gouvernance numérique, l'objectif étant de veiller à répartir équitablement les bienfaits du développement numérique.

### **Comblent les lacunes en matière de données**

81. Il est impératif de prendre des mesures urgentes pour faire en sorte que les systèmes statistiques nationaux, en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres pays en situation de vulnérabilité, soient davantage en mesure de satisfaire aux besoins de données aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et du suivi des objectifs de développement durable et des cibles connexes, ainsi que de l'établissement de rapports à ce sujet. Autre élément primordial : consentir un financement plus important et de meilleure qualité pour aider les systèmes statistiques nationaux à répondre à ces demandes de données.

### **Exploiter l'innovation**

82. La rapidité des progrès technologiques pourrait transformer la mise en œuvre du Programme 2030 et plusieurs technologies de pointe ont déjà démontré leur capacité à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, les mégadonnées peuvent permettre de traiter les grands problèmes

mondiaux, de faire de nouvelles percées scientifiques, de faire progresser la santé humaine et d'améliorer la prise de décisions et l'efficacité des activités de développement.

83. L'Internet des objets surveille et gère les objets et machines connectés et s'utilise dans des domaines tels que les soins de santé, l'agriculture, l'énergie, la qualité et la gestion de l'eau. L'intelligence artificielle, en particulier si elle est associée à la robotique, est un facteur potentiel de transformation des procédés de production et des entreprises, surtout dans le secteur manufacturier. De même, l'impression 3D permet une production à faible volume plus rapide et économique, et un prototypage de nouveaux produits rapide et itératif. Les biotechnologies ouvrent la voie à des traitements personnalisés et à la modification génétique des plantes et des animaux. Les nanotechnologies sont utilisées dans les domaines de la purification de l'eau, du stockage de l'énergie sur des batteries, de la gestion de précision des produits agrochimiques et de l'administration des médicaments. Les technologies des énergies renouvelables permettent d'approvisionner en électricité des zones rurales éloignées se trouvant en dehors des réseaux centralisés, tandis que les drones sont utilisés pour l'agriculture de précision et pourraient révolutionner la livraison et remplacer les êtres humains dans certaines tâches dangereuses. De petits satellites sont utilisés dans les réseaux de communication et les domaines du secteur qui nécessitent des images à haute résolution, comme le suivi de l'utilisation des sols et de l'urbanisme, et ils seront bientôt accessibles aux pays en développement, aux entreprises et aux universités. La technologie de la chaîne de blocs peut être utile dans les cas où il est important de garantir l'intégrité et la traçabilité des informations relatives aux transactions, comme la gestion de l'identité et l'enregistrement des biens fonciers.

84. La propriété intellectuelle est un concept pivot dans l'innovation, car elle fait partie intégrante des facteurs incitant les innovateurs à créer de nouvelles technologies et de nouveaux processus qui améliorent la vie quotidienne. L'innovation est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce n'est que grâce à l'ingéniosité et l'innovation humaines qu'il sera possible de concevoir de nouvelles solutions pour éliminer la pauvreté, stimuler la productivité agricole, garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, accroître l'accès à l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique, lutter contre les maladies, améliorer la qualité de l'éducation, protéger l'environnement, accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone, augmenter la productivité et stimuler la compétitivité des entreprises.

#### **Assurer l'équité d'accès à l'éducation**

85. Dans un monde complexe et en constante mutation, l'éducation joue un rôle capital pour combler les écarts qui traversent les 17 objectifs de développement durable. L'éducation est un moteur à la fois d'inclusion et d'autonomisation et représente une source de connaissances pouvant permettre aux gens de bien comprendre et de tenter de résoudre efficacement les problèmes mondiaux, tels que la pandémie de COVID-19 et les effets des changements climatiques, de manière éclairée et scientifique.

86. La pandémie de COVID-19 éprouve les capacités des pays à généraliser l'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique. De plus, la pandémie fait ressortir des lacunes dans la maîtrise des outils disponibles, un manque de préparation des enseignants, des problèmes de connectivité et des disparités dans l'accès à la connexion. Les élèves issus de milieux défavorisés et vulnérables ont plus de risque d'être laissés de côté, notamment en raison du manque d'accès aux technologies, infrastructures et outils d'information et de communication.

87. Compte tenu du rôle essentiel que jouent les enseignants dans l'amélioration de la qualité de l'éducation et des résultats d'apprentissage, les pays doivent investir davantage pour élargir le bassin d'enseignants qualifiés, en renforçant le soutien à la formation et au développement professionnel des enseignants, ainsi qu'en leur garantissant des conditions de travail décentes. Le financement public est indispensable à l'éducation et le financement international doit donner la priorité aux investissements dans l'éducation afin de garantir des sources de financement prévisibles, durables, efficaces et cohérentes.

### III. Sélection de recommandations pour accélérer les progrès

88. La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance du développement durable et la nécessité de planification préalable aux catastrophes face aux chocs inattendus qui ont ébranlé les systèmes environnementaux, économiques et sociaux. Au cours de la décennie d'action, les solutions transformatrices doivent être sous-tendues par des politiques soutenues, durables et équitables.

89. Le principe consistant à ne laisser personne de côté prend tout son sens pendant la pandémie de COVID-19. Pour que les populations du monde entier puissent sortir des crises mondiales fortes d'une solidarité plus étroite, il importera de respecter les normes relatives aux droits de l'homme et de promouvoir une gouvernance inclusive, la justice sociale et économique, la durabilité environnementale et la paix. Le Programme 2030 est plus que jamais d'actualité et peut servir à renforcer le multilatéralisme à un moment où nous en avons le plus besoin.

90. On trouvera ci-après les recommandations formulées par les commissions techniques et les organes d'experts du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux dans leurs contributions. Y figurent les moyens considérés comme les plus pertinents et les plus efficaces pour accélérer les progrès et forger des solutions transformatrices en vue réaliser la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable :

a) Accroître l'engagement politique et appuyer la mise en œuvre des accords internationaux existants ; permettre une gouvernance intégrée pour assurer la cohérence et l'efficacité des politiques ; promouvoir une approche plus holistique et renforcer les politiques faisant fond sur les nombreuses interconnexions entre les objectifs et cibles pertinents, l'idée étant de garantir des progrès à plusieurs niveaux en vue de réaliser l'ensemble des objectifs de développement durable ;

b) Renforcer les socles de protection sociale, notamment par des systèmes alimentaires et nutritionnels durables, l'accès à l'éducation et aux soins de santé universels ; mettre en place des mesures de relance axées sur la demande, telles que des systèmes de protection sociale universelle faisant office de stabilisateurs sociaux et économiques en période de ralentissement économique ;

c) Protéger les travailleurs et les familles durement touchés par les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 grâce à des réponses politiques rapides et fermes, coordonnées aux niveaux national et international, qui sont nécessaires pour atténuer les pires effets sur la société et l'économie ;

d) Veiller à ce que les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme demeurent les pierres angulaires sur lesquelles reposent les mesures en rapport avec tous les objectifs liés à la science et à la santé, notamment en plaidant pour que les vaccins et les médicaments soient rendus accessibles à tous puisqu'il s'agit d'une composante fondamentale du droit à la santé et qu'il faut lutter contre les pandémies mondiales telles que la COVID-19 ;

e) Accroître l'accès aux informations et aux connaissances sur les questions de santé mondiale telles que la COVID-19 grâce à un libre accès à la science et à la recherche ; soutenir la libre circulation d'informations de qualité et fiables afin de combattre les fausses informations ; veiller à ce que les personnes qui n'ont pas d'accès numérique puissent recevoir l'information par radio ou par d'autres moyens de communication ;

f) Fournir une assistance en priorité aux pays en proie à des crises prolongées qui sont souvent le résultat de plusieurs facteurs conjugués, notamment les conflits, les catastrophes naturelles et les changements climatiques ; prendre des mesures immédiates pour atténuer la faim, la malnutrition et la souffrance, et des mesures à moyen et long terme pour renforcer la résilience ; éviter l'appauvrissement ; s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ;

g) Favoriser la communication et la coopération entre les acteurs de la chaîne de distribution alimentaire afin d'améliorer la logistique, la manutention et la planification, entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci ;

h) Mobiliser les communautés de migrants et de diasporas au sujet de la planification des politiques et des programmes qui lient migration et développement ;

i) Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles comme un accélérateur essentiel pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable ; éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles ; mieux vérifier le respect des engagements pris en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ; financer comme il se doit les engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles en mobilisant des ressources financières ;

j) Investir dans l'enfance, notamment dans le développement du jeune enfant, la santé, les systèmes et les outils de protection de l'enfance ; instaurer un environnement favorable à la pleine réalisation des droits et des capacités des enfants, des adolescents et des jeunes ; aider les pays à tirer profit du dividende démographique ;

k) Promouvoir et soutenir la gestion intégrée et l'utilisation durable des ressources naturelles telles que les environnements terrestres, les forêts, les bassins versants, le milieu marin, les océans et les systèmes marins ; améliorer la gestion, la protection et la connectivité de l'eau douce ;

l) Stimuler l'investissement dans l'océanographie afin d'accroître les capacités scientifiques et techniques au niveau mondial à des fins d'observation et d'évaluation, l'idée étant de fournir des solutions aux décideurs afin d'inverser le déclin de la santé océanique et de susciter de nouvelles possibilités d'utilisation durable des océans ;

m) Souligner le rôle essentiel des forêts, des arbres et de la gestion durable des forêts dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans les solutions aux problèmes mondiaux, notamment l'élimination de la pauvreté, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, l'appauvrissement de la biodiversité, la pénurie d'eau et la pollution de l'eau, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la dégradation des terres et la sécheresse, les tempêtes de poussière et de sable et le risque accru de catastrophes naturelles ;

n) Rappeler le rôle essentiel de la biodiversité dans la réalisation du Programme 2030 et soutenir le développement d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

o) Mettre fin à la corrélation entre l'activité économique et l'utilisation non durable des ressources et les effets délétères sur l'environnement, et concevoir un cadre économique porteur et des mesures incitatives pour accélérer la transition vers des économies qui protègent la biodiversité et les services écosystémiques, qui sont à faible émission de carbone, économes en ressources et socialement inclusives ;

p) Stimuler les investissements à long terme dans des infrastructures résilientes aux fins du développement durable, notamment par des investissements publics et des mesures incitatives qui s'adressent au secteur privé, des investissements à grande échelle dans la gestion des risques et la préparation, des cadres réglementaires améliorés et un renforcement du filet de sécurité financière au niveau international et un cadre pour la soutenabilité de la dette ;

q) Construire des villes durables qui répondent à des besoins essentiels tout en préservant la nature, en restaurant la biodiversité et en maintenant et en améliorant les services écosystémiques ;

r) Généraliser des solutions de financement aux fins de la construction d'infrastructures résistantes face aux changements climatiques et du développement économique local ; augmenter l'investissement dans les énergies renouvelables en soutenant des cadres politiques porteurs judicieux, l'élaboration de projets pouvant bénéficier de concours bancaires, les instruments d'atténuation des risques et la mise en réseau ;

s) Fournir, à grande échelle, plus d'assistance de type collaboratif aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays en transition économique ;

t) Tirer parti des innovations technologiques pour réduire les catastrophes, y faire face et s'en relever ; s'appuyer sur les mesures et les dispositifs régionaux pour faire face à la nature transfrontalière des catastrophes ;

u) Élaborer une vision et un cadre communs pour des économies numériques inclusives qui ne laissent personne de côté, qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, qui mobilisent les capitaux d'investissement et le soutien technique et qui créent des outils pour mesurer l'inclusivité ;

v) Consentir, à titre prioritaire, davantage d'investissements publics, en débloquent les ressources techniques, humaines et financières nécessaires, dans les systèmes de données démographiques, y compris le cycle de recensements de 2020, car ces systèmes sont essentiels pour pouvoir obtenir des données ventilées, en gardant à l'esprit que des données géospatiales de haute qualité et de nouvelles méthodes d'estimation offrent de nouveaux outils pour mettre au jour les inégalités et mieux répartir les services nationaux afin d'améliorer l'accès aux services de base ;

w) Promouvoir un débat ouvert sur les technologies de pointe et améliorer la prospective et l'évaluation technologique. La communauté internationale doit améliorer sa compréhension des risques et des avantages, ainsi que des possibilités d'action pour orienter l'innovation de manière à ne laisser personne de côté. Les pays sont encouragés à entreprendre des initiatives d'analyse prévisionnelle stratégique et d'évaluation technologique afin d'améliorer les implications socio-économiques et environnementales des technologies nouvelles et innovantes ;

x) Renforcer les cadres normatifs relatifs aux technologies de pointe. Outre les grandes possibilités qu'elles offrent du point de vue du développement durable et inclusif, ces technologies peuvent également soulever des questions ayant trait aux droits des citoyens, au respect de la vie privée, à la propriété des données et à la sécurité sur Internet ;

y) Promouvoir de nouveaux instruments financiers afin d'exploiter le rôle que peuvent jouer les innovations numériques dans le financement des objectifs de développement durable, notamment des plateformes de financement numériques, des services numériques innovants, la dématérialisation des microentreprises et petites et moyennes entreprises et la mobilisation des ressources nationales ;

z) Garantir des programmes de développement plus inclusifs qui soient accessibles et qui offrent des possibilités à toutes les parties prenantes dans un cadre mobilisant l'ensemble de la société, y compris les universités, les organisations non gouvernementales, la société civile et les jeunes, tout en autonomisant les femmes et en favorisant leur inclusion dans tous les niveaux de prise de décision ;

aa) Exploiter le potentiel de la technologie et de l'innovation pour améliorer la vie des femmes et des filles et pour combler les écarts de développement et la fracture numérique ;

bb) Comblent les lacunes en matière de données, notamment factuelles, en améliorant la collecte, l'analyse et l'utilisation régulières de statistiques sur le genre afin de renforcer l'exécution et l'évaluation des politiques et des programmes ;

cc) Resserrer la coopération internationale, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, et la coopération triangulaire ainsi que les partenariats public-privé afin de mettre en pratique les engagements pris pour instaurer l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles ;

dd) Redoubler d'efforts pour associer le secteur privé à la mise en œuvre du Programme 2030, grâce à des partenariats renforcés servant à améliorer la cohérence politique et technique entre les secteurs public et privé ;

ee) Investir dans des ripostes efficaces pour prévenir et combattre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ; assurer un dialogue ouvert à tous sur tous les aspects de la prévention de la criminalité et de la justice pénale ; fournir une assistance technique et renforcer les capacités ;

ff) Favoriser une culture de l'inclusion entre les systèmes éducatifs et à l'intérieur de ceux-ci afin d'aller au devant de tous les apprenants, dès les premières années, et de donner la priorité aux plus défavorisés et vulnérables ; améliorer les cadres juridiques, les mesures de politique générale et la planification pour faire progresser les droits et s'attaquer aux normes et aux attitudes sociales néfastes responsables de l'exclusion dans l'éducation ; inclure les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, qui sont en situation de vulnérabilité, dans les systèmes éducatifs nationaux et assurer la continuité pédagogique dans les situations de conflit et de crise ;

gg) Accroître la capacité d'adaptation des systèmes d'éducation et de formation afin d'améliorer la capacité d'insertion professionnelle des jeunes et de doter les jeunes et les adultes de compétences pour le XXI<sup>e</sup> siècle – qui doivent être transférables – dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ;

hh) Veiller à ce que tous les apprenants aient accès à des environnements d'apprentissage numérique pertinents et adaptés, quels que soient leur handicap, leur statut social ou économique ou leur situation géographique ;

ii) Accroître le financement des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation au niveau national, notamment en élargissant la base d'imposition, en réformant la fiscalité, en prenant des mesures de lutte contre la corruption et en s'attaquant aux flux financiers illicites ;

jj) Accroître le financement international pour y consacrer le seuil de 0,7 % du produit national brut et en allouer au moins 10 % à l'éducation, en adaptant bien

l'aide au développement aux pays qui sont les plus en retard et en renforçant la coordination entre les acteurs ;

kk) Renforcer les capacités des gouvernements et des institutions nationales à s'adapter aux progrès technologiques ;

ll) Faire avancer des plans d'action nationaux dans le domaine du numérique qui soutiennent la réduction de la fracture numérique en matière d'accès et de compétences grâce à des technologies et des infrastructures d'information et de communication appropriées et au perfectionnement des compétences des utilisateurs, en particulier des groupes vulnérables, des jeunes, des femmes et des filles ;

mm) Promouvoir des politiques de perfectionnement adaptées à l'évolution technologique rapide en termes d'apprentissage tout au long de la vie, de formation à l'entrepreneuriat, d'amélioration des compétences des innovateurs et de renforcement des capacités des chercheurs ;

nn) Appuyer l'innovation en créant des mécanismes de financement et d'autres programmes pour seconder les entreprises qui intègrent les nouvelles technologies ; généraliser leur utilisation ; partager des exemples de modèles d'entreprise qui ont été couronnés de succès ;

oo) Soutenir les efforts de renforcement des capacités afin d'aider les gouvernements et les entreprises dans les efforts qu'ils déploient pour fournir et collecter des données relatives aux résultats et à l'impact des entreprises sur les objectifs de développement durable ;

pp) Promouvoir l'appréciation de la culture comme une ressource positive et un moyen de renforcer l'inclusion, la participation et la résilience humaine, en particulier en période de grandes inégalités, d'incertitude et de peur ;

qq) Renforcer les capacités pour faciliter l'utilisation, la diffusion, l'adoption et la conception de technologies et de solutions innovantes et l'adaptation à celles-ci en vue de réaliser les objectifs de développement durable et les objectifs de développement nationaux ;

rr) Investir dans les données et les statistiques aux fins des objectifs de développement durable ; renforcer les capacités statistiques pour combler les lacunes en matière de données afin de permettre aux pays de fournir en temps voulu des données et des statistiques ventilées de qualité et fiables et d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans leurs systèmes de suivi et de communication de l'information ;

ss) Fournir une infrastructure de données fiables sur la migration et le développement durable en vue de la mise en œuvre de politiques futures ;

tt) Appuyer la mise en place d'un mécanisme de financement novateur pour mobiliser des fonds nationaux et internationaux afin d'aider les gouvernements à renforcer les capacités en matière de données et à mettre en place des systèmes statistiques durables ;

uu) Favoriser les logiciels libres d'analyse de données pour accéder facilement à de grands ensembles de données, les traiter et les analyser, l'objectif étant de renforcer les capacités des pays à intégrer les données dans les cadres de suivi nationaux ;

vv) Renforcer l'importance de l'investissement durable dans la collecte de données ; échanger et utiliser des données pour étayer les services fondés sur la science, la technologie et l'innovation ;

ww) À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, renouveler l'engagement en faveur des règles et des institutions multilatérales et entreprendre de les réformer pour faire progresser les objectifs de développement durable et assurer une transition globale vers un développement équitable et durable.

---